

Accord UE/Sri Lanka: services aériens

2012/0018(NLE) - 13/05/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des transports et du tourisme a adopté à l'unanimité le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI), sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement du Sri Lanka sur certains aspects des services aériens.

Les députés recommandent que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord.